

# Les services apportés par l'Apel



L'Apel a développé un ensemble de services pour répondre aux interrogations des parents d'élèves en matière d'éducation et renforcer leurs compétences éducatives.



## Le service d'Information et de conseil aux familles

Présent dans la plupart des régions et des départements, c'est un service personnalisé et gratuit qui vous propose :

- des informations et des conseils sur l'orientation scolaire, les études et les métiers ;
- des adresses d'établissement ;
- des informations et un accompagnement pour l'accueil des enfants handicapés ou en difficulté ;
- des relais vers des associations locales spécialisées.

## Le bureau de Documentation et d'Information (BDI)

Présent dans les collèges et lycées est animé par des parents bénévoles. Il a pour rôle de :

- **Renseigner** les parents et les élèves sur les études et les métiers ;
- **Organiser** des conférences, des forums des métiers...

## La plate-forme téléphonique Apel service

Mise en place en partenariat avec l'Ecole des parents et des éducateurs, elle réunit une équipe de spécialistes (conseillers scolaires et d'orientation, psychologues, juristes, etc.) pour répondre à toutes les questions que vous vous posez.

**Appelez le 0 810 255 255 (numéro Azur), les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.**

## Le magazine Famille & éducation



[Le magazine de l'Apel](#) est diffusé tous les deux mois à 810 000 exemplaires. Magazine de la scolarité et de l'éducation, il vous apporte des informations pratiques, des conseils, des témoignages et des pistes de réflexion sur l'éducation et la scolarité de vos enfants.

**Le site de l'Apel : [www.apel.fr](http://www.apel.fr)**

Conçu pour répondre à vos questions concernant la scolarité et l'éducation de vos enfants, le site de l'Apel vous permet également de suivre l'actualité de l'Apel nationale. En quelques clics, accédez à vos contacts Apel et trouvez l'adresse d'un établissement dans votre région.